



Personnels Administratifs et Techniques

Juillet 2025

Restauration collective : Faire diminuer le coût des repas est un enjeu de justice sociale

Trop de collègues se détournent de la restauration collective et notamment pour des questions de coût. D'autres Ministères ont progressé sur cette question depuis longtemps et le coût du repas agent est même tombé à 2.5 € sur le Ministère de l'Intérieur quand il s'élève à plus du double pour l'Education nationale.

Pourtant l'accès à une restauration équilibrée, à la possibilité de se restaurer en dehors du lieu de travail et de s'accorder le droit de déconnecter est un enjeu fort sur la préservation de la qualité de vie au travail ou la santé des personnels.

Depuis plus de 2 ans, la CGT intervient régulièrement en CSA-SA sur les tarifs de restauration collective pratiqués dans l'Académie de Nantes. Après une première étape en 2024, où notre Académie avait sollicité des crédits supplémentaires d'action sociale auprès du Ministère de tutelle, la CGT a poursuivi la demande notamment suite aux surcoûts répercutés sur les usagers dans les RIA et CROUS au début 2025.

Au CSA- SA de mai 2025, nous avons enfin obtenu une prise en charge supplémentaire de l'action sociale pour faire baisser le coût du repas par agent. Ceci induisait également que l'Académie revienne les conventions signées avec les Restaurants Administratifs.



La CGT revendique une mise à plat des tarifs et une égalité de traitement sur tout le territoire académique.

La CGT réclamait un tableau exhaustif des tarifs pratiqués dans l'académie pour une vue d'ensemble des disparités et faire diminuer les coûts pour les agents.

Restons vigilants sur de futures augmentations.

Si nos administrations et restaurants collectifs se mettent en régularité avec la loi EGalim qui vise à soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement, tout en garantissant une alimentation saine et durable pour tous, **les choix politiques actuels risquent de répercuter les coûts sur l'utilisateur ou le consommateur si nous ne nous mobilisons pas.**

Personnels des services de l'Education Nationale

1/ Toujours de grosses différences de tarifs entre Restaurants Inter-Administratifs des différents départements et entre Ministères :

Les tableaux fournis révèlent des écarts entre le Ministère de l'Education Nationale et les services de Jeunesse et Sports qui bénéficient d'une plus forte contribution de l'action sociale pour baisser les coûts de repas. Lors du CSA-SA du mois de mai 2025, la SG-DPM a indiqué la volonté de **réduire l'écart de subvention** entre les personnels de Jeunesse et Sports et les autres personnels administratifs et techniques de l'Éducation Nationale.

- Pour la CGT, c'est une première inégalité qui devrait être résorbée en alignant par le haut les agents de l'EN sur J&S, pas en faisant le contraire !

Mais ce sont les agents du Ministère de l'Intérieur qui bénéficient des tarifs les plus attractifs. C'est bien pour cela qu'ils sont nombreux à se rendre dans les RIA.

A repas égal, tarif égal !

2/ Absence de subvention complémentaire dans certains départements, ce qui augmente mécaniquement le coût du plateau.

C'est quoi la PIM ? (Prestations interministérielles à réglementation commune) : Quel que soit le Ministère, chaque agent avec un Indice Nouveau Majoré inférieur à 540 en bénéficie. Elle s'élève à 1.62 € par repas à ce jour.

Une aide complémentaire qui augmente enfin, mais pas pour tous en revanche : il s'agit ici d'une aide subventionnée sur des budgets de l'Action Sociale Académique pour diminuer le coût du repas.

C'est cette aide qui a augmenté en 2025 pour la majorité des collègues. L'augmentation de cette part mais seulement à compter de juin 2025 vient juste compenser le surcoût des repas constaté depuis janvier 2025. Elle est plus ou moins élevée selon l'indice de l'agent (supérieur ou inférieur à l'INM 540).

Qui en bénéficie dans l'Académie ? : Les agents de Loire Atlantique (0.50€/repas à Cambronne, 1.37 € au CROUS) et de la DSDEN 53 (0.97 €/repas). Depuis 2025, les agents de la DSDEN 72 en bénéficient (0.50 €/repas) mais cette aide vient à peine compenser l'augmentation de la part fixe (+ 0.54 € entre 2025 et 2023).

Qui n'en bénéficie pas ? : Les agents de la DSDEN 49 et de la DSDEN 85 qui selon la SG-DPM bénéficient des tarifs les plus bas (base référence plateau entrée/plat/dessert).

Notons cependant pour ces collègues que le coût de la part fixe a également augmenté (+0.20 € à la Roche-sur-Yon et +0.30 € à Angers).

Revendications de la CGT :

- L'aide complémentaire doit être attribuée aux agents de tous les départements
- Son montant doit être fortement revalorisé pour faire réellement baisser le coût du repas.
- La revalorisation de l'aide complémentaire doit être effective à partir de janvier et non juin.

3/ Evolution 2024-2025 : des tarifs enfin stabilisés depuis juin 2025 mais soyons vigilants.

Loire-Atlantique

Après une augmentation en 2024 de 3 à 8 %, le coût du repas est stabilisé en 2025 selon les restaurants et les indices de référence... Mais il aura fallu attendre le mois de juin pour en voir l'effet alors que les coûts avaient augmenté dès janvier 2025.

Le RIA Cambronne reste le moins cher (5.08 € pour 1 repas complet pour un agent avec un indice <540). Le CROUS reste le plus cher (5.26 € pour 1 repas complet pour un agent avec un indice <540).

Dans les autres départements, les tarifs se stabilisent également en 2025 mais on attend une vraie diminution du coût des repas.

En Maine et Loire, la situation est stabilisée entre 2024 et 2025 après une évolution 2023-2024 qui avait vu le prix du repas augmenter de 10% pour les agents avec un indice <540 (+0.71€) et de 6% pour les agents avec un indice >540. Le coût minimum d'un repas pour un agent avec un indice <540 est de 5.68 € mais il ne s'agit pas d'un repas complet. Un repas complet monte à 8.98 € selon les périphériques pris par l'utilisateur. Dans le prix du repas, le simple fait de rentrer dans le RIA prendre 1 plateau s'élève à 3.20 €.

En Mayenne, l'aide complémentaire passe de 0.46€ à 0.97 € pour un agent avec un indice <540 et de 0.46€ à 0.51€ pour un agent avec un indice supérieur à 540. La baisse de l'admission (6.18€ contre 6.40€ entre 2024 et 2025) compense simplement la hausse du coût des denrées (+0.61€ entre 2023 et 2025).

En Sarthe, les usagers obtiennent pour la 1ère fois une aide complémentaire de 0.50€ d'€ à compter de juin 2025. C'est un premier geste et la reconnaissance d'une situation préoccupante où de nombreux collègues ne se rendent plus au RIA ou ne prennent plus de plats avec viande pour réduire le coût du repas. Dans le prix du repas, le simple fait de rentrer dans le RIA prendre 1 plateau passe de 3.69€ en 2023 à 4.23€ en 2025. L'aide complémentaire ne compense donc même pas la hausse du coût plateau ni celle des denrées.

En Vendée, les tarifs sont quasi stabilisés entre 2025 et 2024 après une augmentation entre 2023 et 2024 de 8% pour les agents avec un indice <540 (entre 3.78€ et 12.57€ en fonction de la composition du plateau) et de 0.4% pour les agents avec un indice >540 (entre 4.85€ et 13.15€ en fonction de la composition du plateau). Dans le prix du repas, le simple fait de rentrer dans le RIA prendre 1 plateau est de 3.90€.

Des disparités insupportables avec des conséquences potentielles à long terme sur la santé

Avec de tels écarts de tarifs, de nombreux collègues désertent les RIA, en particulier les collègues aux salaires les plus bas.

Soit les collègues prennent des plateaux minima (sans viande, ce qui correspond à un « coût minimum de repas », soit ils boudent carrément les espaces de restauration pour amener leur gamelle et manger dans leur bureau voire dans leur voiture ou à la Cafeteria du site... si celle-ci n'est pas surpeuplée.

Sortir de son bureau, une question de santé physique et psychique essentielle

De fait, bien des agents ne sortent pas de leur espace de travail habituel et risquent également de ne pas bénéficier de repas complets et/ou potentiellement plus équilibrés.

La CGT est très attachée à la restauration collective qui doit permettre aux personnels d'accéder à une restauration de qualité à un coût raisonnable, notamment dans un contexte de blocage des salaires qui impacte fortement les collègues les plus précaires dans le statut ou la catégorie.

Surpopulation administrative

Le SG parle du projet de construire de nouveaux bureaux sur le site de la Houssinière alors qu'il n'y a pas de lieu de restauration collective dédié pour les centaines d'agents du site.

Pour la CGT, il faut créer d'un lieu de restauration collective sur le site du Rectorat.

Personnels des services de Jeunesse et Sports

Lors du CSA-SA du mois de mai 2025, la SG-DPM avait indiqué la **volonté de réduire l'écart de subvention** entre les personnels de Jeunesse et Sports (qui bénéficient d'une meilleure prise en charge par l'action sociale) et les autres personnels administratifs et techniques de l'Éducation Nationale.

Mais pour la CGT, c'est une première inégalité qui devrait être résorbée en alignant par le haut les agents de l'EN sur J&S, pas en faisant le contraire !

Si la base des repas est la même pour les personnels de l'Education Nationale ou de Jeunesse et Sports, c'est bien l'aide complémentaire qui fait la différence et permet de minorer le coût du repas.

Quel que soit le département, les agent.es de J & S bénéficient tous d'une aide complémentaire (entre 1.75 € dans le Maine et Loire à 4.42 € en Mayenne).

- **En Loire Atlantique**, le coût du repas d'un agent J & S au Lycée Mandela est de 4.81€ alors qu'un agent de l'EN doit déboursier 5.08€ au RIA de Cambronne.
- **En Maine et Loire**, le coût du repas d'un agent de J & S est inférieur de 1.75€ à celui d'un agent de l'EN.
- **En Mayenne**, le coût du repas d'un agent de J & S est inférieur de 3.45 € à celui d'un agent de l'EN.
- **En Sarthe**, le coût du repas d'un agent de J & S est inférieur de 2.49 € à celui d'un agent de l'EN.
- **En Vendée**, le coût du repas d'un agent de J & S est inférieur de 3.00 € à celui d'un agent de l'EN.

Revendications de la CGT :

- Une harmonisation du reste à charge agent pour tous les ministères de la fonction publique de l'État.
- Que le reste à charge pour les agents ne dépasse pas 4,92€ pour un repas complet (entrée – plat – dessert) soit le montant du point d'indice brut.
- L'augmentation des crédits alloués à l'Action sociale et que l'intégralité des crédits soient dépensés au bénéfice des personnels.

Action Sociale – La CGT s'exprime auprès de la DGAFP

Les disparités flagrantes entre ministères en termes de prestations sont source d'inégalité. **La CGT exige une harmonisation par le haut, garantissant à tout-es les agent-es publics une égalité de traitement, quel que soit leur ministère de rattachement.**

Plusieurs problématiques spécifiques doivent être intégrées au cœur des négociations à venir : les droits des agent-es non titulaires, trop souvent exclu-es des prestations ; l'accès à l'action sociale pour les retraité-es ; l'approche genrée des prestations, indispensable pour répondre aux réalités vécues par les agentes ; enfin, la réponse à l'urgence sociale croissante, qui appelle des dispositifs efficaces et accessibles.

La CGT affirme son attachement au caractère national et opposable de l'action sociale.

La CGT appelle à une loi de programmation budgétaire pluriannuelle spécifiquement dédiée à cette politique publique. Il ne saurait y avoir de transformation ambitieuse sans engagement financier stable et suffisant.

Ce que revendique la CGT :

- Augmentation de 400 € bruts pour tous soit 90 points d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- Le SMIC à 2000 € bruts (1600 € nets)
- Oui à l'intégration de l'indemnitaire dans le traitement indiciaire avec abrogation du RIFSEEP

Pour gagner ensemble, revendiquez-le avec nous !

- Les élu.e.s CGT n'ont cessé de consulter les personnels et de rendre compte des débats et sujets abordés et faire part de nos interventions dans les instances.
- N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échangez tous ces sujets, venez nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu pour être plus forts ensemble.

Contact CGT Educ'Action Nantes

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

<https://www.nantes.cgteduc.fr>

CGT Educ'Action Nantes

Page 4

